



Mis à jour le 15 septembre 2014

CALENDRIER REGIONAL 2014/2015

Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels de la catégorie A, B ou C organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de la région Languedoc Roussillon

Ce calendrier des concours est établi à titre indicatif, les Centres de gestion de la fonction publique territoriale du Languedoc Roussillon ne pourront être considérés comme responsables des conséquences de ces modifications. Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens professionnels permettront de les organiser.

COMMENT RETIRER ET DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription seront retirés auprès du CDG organisateur qu'ils soient ou non organisés dans le cadre d'un partenariat, selon les dispositions suivantes :

↳ SUR PLACE : au siège du CDG organisateur aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessous,

OU

↳ PRE-INSCRIPTION à partir du site du CDG organisateur,

OU

↳ PAR COURRIER : les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande manuscrite adressée au CDG organisateur accompagnée d'une enveloppe (format 21 X 29,7 cm) affranchie selon le tarif supérieur à 50 gr.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère	Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales
Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX	183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES	254 rue Michel Teule Zone d'activités d'Alco 34184 MONTPELLIER CEDEX 4	2 Bis Bd Théophile Roussel 48000 MENDE	6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX
☎ 04.68.77.79.79	☎ 04.66.38.86.98 ou 04.66.38.86.85	☎ 04.67.04.38.81	☎ 04.66.65.30.03	☎ 04.68.34.88.66
Préinscription sur le site : www.cdg11.fr	Préinscriptions sur le site www.cdg30.fr	Préinscription ou téléchargement www.cdg34.fr	Préinscription sur le site www.cdg48.fr	Préinscription ou téléchargement : www.cdg66.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption.	Horaires d'ouverture au public : du lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 mardi de 9h00 à 12h00 (fermé au public le mardi après midi)	Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption	Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.	Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

NB :

Aucun dossier ne sera délivré en dehors des périodes de retrait indiquées sur ce calendrier.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les demandes d'inscription et les dossiers de candidatures postés hors délais seront refusés.

*Les préinscriptions **qui ne seraient pas validées par l'envoi du formulaire d'inscription** auquel le candidat devra joindre les pièces justificatives et/ou complémentaires requises avant la date limite de dépôt des dossiers seront refusées.*

*Les dates de retrait des dossiers **concernent également** la préinscription en ligne qui ne sera plus accessible après la date limite indiquée pour chaque session.*

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'INTER-REGION et NATIONAL

<p>CDG 09 ARIEGE</p> <p>4 Avenue Raoul Lafagette 09000 FOIX ☎ : 05.34.09.32.40 www.cdg09.fr</p>	<p>CDG 12 AVEYRON</p> <p>Immeuble « Le Sérial » 10 Faubourg Lo Barry, Saint Cyrice Etoile 12000 RODEZ ☎ : 05.65.73.61.60</p>	<p>CDG 16 CHARENTE</p> <p>30 Rue Denis Papin CS 12213 16022 ANGOULEME CEDEX ☎ : 05.45.69.70.02 www.cdg16.fr</p>	<p>CDG 17 CHARENTE MARITIME</p> <p>85 Bd de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 ☎ : 05.46.27.47.00 www.cdg17.fr</p>	<p>CDG 19 CORREZE</p> <p>Résidence Clémenceau 1 Rue des Recollets 19000 TULLE ☎ : 05.55.20.69.40 www.cdg19.fr</p>
<p>CDG 23 CREUSE</p> <p>Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET Cedex ☎ : 05.55.51.90.20 www.cdg23.fr</p>	<p>CDG 24 DORDOGNE</p> <p>Maison des communes 1 Bd de Saltgourde - BP 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 ☎ : 05.53.02.87.00 www.cdg24.fr</p>	<p>CDG 31 HAUTE GARONNE</p> <p>590 Rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX ☎ : 05.81.91.93.00 www.cdg31.fr</p>	<p>CDG 32 GERS</p> <p>4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX ☎ : 05.62.60.15.00 www.cdg32.fr</p>	<p>CDG 33 GIRONDE</p> <p>Immeuble Emeraude 12 Rue du Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05.56.11.94.30 www.cdg33.fr</p>
<p>CDG 40 LANDES</p> <p>Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX ☎ : 05.58.85.80.00 www.cdg40.fr</p>	<p>CDG 46 LOT</p> <p>12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ☎ : 05.65.23.00.95 www.cdg46.fr</p>	<p>CDG 47 LOT ET GARONNE</p> <p>53 rue Cartou CS 80050 47901 AGEN CEDEX 9 ☎ : 05.53.48.00.70 www.cdg47.fr</p>	<p>CDG 64 PYRENEES ATLANTIQUES</p> <p>Maison des Communes Cité administrative Rue Auguste Renoir CS 40609 - BP 609 64006 PAU CEDEX ☎ : 05.59.84.40.40 www.cdg-64.fr</p>	<p>CDG 65 HAUTES PYRENEES</p> <p>13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC ☎ : 05.62.38.92.50 www.cdg65.fr</p>
<p>CDG 79 DEUX SEVRES</p> <p>9 rue Chaigneau CS 80030 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE ☎ : 05.49.06.08.50 www.cdg79.fr</p>	<p>CDG 81 TARN</p> <p>Maison des communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI ☎ : 05.63.60.16.50 www.cdg81.fr</p>	<p>CDG 82 TARN ET GARONNE</p> <p>23 Bd Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ : 05.63.21.62.00 www.cdg82.fr</p>	<p>CDG 86 VIENNE</p> <p>2 Avenue René CASSIN Téléport 2 CS 20205 86962 FUTUROSCOPE CEDEX ☎ : 05.49.49.12.10 www.cdg86.fr</p>	<p>CDG 87 HAUTE VIENNE</p> <p>55 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs BP 339 87009 LIMOGES CEDEX ☎ : 05.55.30.08.40 www.cdg87.fr</p>
<p>CIG 78 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>15 Rue Boileau BP 855 78008 VERSAILLES CEDEX ☎ : 01.39.49.63.00 www.cigversailles.fr</p>		<p>CIG 92-93-94 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>157 Avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX ☎ : 01.56.96.80.80 www.cig929394.fr</p>		

Les CDG du Languedoc Roussillon mettent à disposition des candidats un site commun www.cdg-lr.fr

Ce site vous donnera tous les renseignements que vous souhaitez concernant :

- Les calendriers,
- Les brochures de chaque concours et examen professionnel dans toutes les filières,
- Les annales des concours et examens professionnels,
- Les résultats,
- Les coordonnées des Centres de Gestion partenaires.



SOMMAIRE CONCOURS

		CATEGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE			
2014-ATT	Attaché territorial	A	Page 1
2015-RP2C	Rédacteur principal territorial de 2 ^{ème} classe	B	Page 2
2015-R	Rédacteur territorial	B	Page 3
FILIERE TECHNIQUE			
2015- I	Ingénieur territorial	A	Page 4
2015-AM	Agent de maîtrise territorial	C	Page 5
FILIERE CULTURELLE			
2015-ADPT1C	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	Page 6
FILIERE ARTISTIQUE			
2015-AEA	Assistant d'enseignement artistique territorial	B	Page 7
2015-AEAP2C	Assistant d'enseignement artistique principal territorial de 2 ^{ème} classe	B	Page 7
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE			
2015-M2C	Médecin territorial	A	Page 8
2015-SF	Sage femme territoriale	A	Page 8
2015-PSY	Psychologue territorial	A	Page 9
2015-ISG	Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 9
2015-PT	Puéricultrice Territoriale	A	Page 9
2015-TP	Technicien paramédical territorial	B	Page 10
2014-ASOE	Assistant socio-éducatif territorial	C	Page 10
2014-ADS	Auxiliaire de soins territorial	C	Page 11
2015-ATSEM1C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	C	Page 11
FILIERE SPORTIVE			
2015-CAPS	Conseiller des activités physiques et sportives territorial	A	Page 12
FILIERE ANIMATION			
2015-ANIMP2C	Animateur principal territorial de 2 ^{ème} classe	B	Page 13
2015-ANIM	Animateur territorial	B	Page 14
2015-ADANIM1C	Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe	C	Page 15

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

		CATEGORIE	PAGES
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
2015-ATP-EP	Attaché principal	A	Page 16
2015-AD1C-EP	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	C	Page 16
	FILIERE TECHNIQUE		
2015-TP1C	Technicien principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 17
2015-TP2CAV	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 18
2015-TP2CPI	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 19
2015-AM-EP	Agent de maîtrise (promotion interne)	C	Page 20
	FILIERE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE)		
2014-ACPB1C	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 20
	FILIERE SOCIALE		
2014-AS1C	Agent social de 1 ^{ère} classe	C	Page 21
	FILIERE SPORTIVE		
2015-EAPS1CAV	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 22
2015-EAPS2CAV	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 22

CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
ATTACHE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	Inscriptions closes	19 novembre 2014	19 novembre 2014	CDG 33 —◆— en partenariat avec les CDG DE L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007	Du 10 février au 18 mars 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 26 mars 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	24 septembre 2015	CDG 11 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur principal de 2ème classe. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
REDACTEUR	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du 10 février au 18 mars 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 26 mars 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	24 septembre 2015	CDG 66 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur territorial. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
INGENIEUR	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 susvisée, ou d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées ci-après et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.	Du 13 janvier au 18 février 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 26 février 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	17 juin 2015	Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST Répartition par spécialités : CDG 64 : Ingénierie, gestion technique et architecture CDG 33 : Infrastructures et réseaux CDG 87 : Prévention et gestion des risques CDG 34 : Urbanisme, aménagement et paysages CDG 31 : Informatique et système d'information
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
AGENT DE MAITRISE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	Du 26 août au 24 septembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 2 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	14 janvier 2015	<p>Organisé par les CENTRES DE GESTION DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 48 : Bâtiment, Travaux publics, VRD</p> <p>CDG 11 : Environnement, Hygiène</p> <p>CDG 66 : Espaces naturels, espaces verts</p> <p>CDG 30 : Logistique, sécurité</p> <p>CDG 34 : Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique</p> <p>CDG 34 : Restauration</p> <p>CDG 30 : Techniques de la communication et des activités artistiques</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de trois années au moins, de services publics effectifs, dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, au 1er janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.				
		TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>				

CONCOURS

FILIERE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1 ^{ère} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	19 mars 2015	CDG 66 en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS							FILIERE ARTISTIQUE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR  PARTENAIRE(S)	
<i>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</i>	B		Dans l'attente de la parution des textes	A DETERMINER				
<i>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</i>	B		Dans l'attente de la parution des textes	A DETERMINER				

CONCOURS

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
<i>MEDECIN</i>	A	EXTERNE	<p>Le statut particulier du cadre d'emplois de médecin a été modifié par le décret n°2014-922 du 18 août 2014.</p> <p>Le décret fixant la nature des épreuves n'est à ce jour pas publié.</p> <p>De ce fait l'organisation du concours de médecin initialement fixée au 5 février 2015 est différée.</p>				<p>CDG 30</p> <p>en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
<i>SAGE FEMME</i>	A	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>1°) d'un diplôme français d'Etat de sage-femme.</p> <p>2°) Si l'intéressé est ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :</p> <p>a) un diplôme, certificat ou autre titre de sage-femme délivré par l'un de ces Etats conformément aux obligations communautaires ou à celles résultant de l'accord sur l'Espace économique européen et figurant sur une liste établie par arrêté interministériel ; cet arrêté précise les diplômes, certificats et titres dont la validité est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par l'un des Etats membres ou autre Etat partie certifiant que le bénéficiaire, après avoir obtenu son diplôme, titre ou certificat, a exercé dans un établissement de soins agréé à cet effet, de façon satisfaisante, toutes les activités de sage-femme pendant une durée déterminée.</p> <p>b) Soit un diplôme, certificat ou autre titre de sage-femme figurant sur la liste mentionnée ci-dessus et délivré avant le 23 janvier 1983 mais non accompagné de l'attestation exigée, à condition que l'un des Etats membres ou autres Etats parties atteste que l'intéressé s'est consacré de façon effective et licite aux activités de sage-femme pendant au moins deux années au cours des cinq années précédant la délivrance de cette attestation.</p> <p>c) Soit tout autre diplôme, certificat ou titre de sage-femme délivré par l'un des Etats membres ou autres Etats parties au plus tard le 23 janvier 1986, sanctionnant une formation de sage-femme acquise dans l'un de ces Etats, à condition que l'un de ceux-ci atteste que l'intéressé s'est consacré de façon effective et licite aux activités de sage-femme pendant au moins trois années au cours des cinq années précédant la délivrance de cette attestation.</p>	<p>Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>26 mars 2015</p>	<p>CDG 48</p> <p>en partenariat avec les CDG DE L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>

CONCOURS
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
PSYCHOLOGUE	A	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : A) soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie. B) soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; C) soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n°2004-584 du 16 juin 2004 <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990 modifié. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du diplôme en psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut Catholique de Paris. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du diplôme d'état de conseiller d'orientation-psychologue. 	Du 30 septembre au 29 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 6 novembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	12 février 2015	<p>CDG 48</p> <p>—◆—</p> <p>en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	A	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme d'Etat d'infirmier, diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	Du 30 septembre au 29 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 6 novembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	à compter du 5 février 2015	<p>CDG 11</p> <p>—◆—</p> <p>en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
PUERICULTRICE	A	EXTERNE	<p>Le statut particulier du cadre d'emplois de puéricultrice a été modifié par le décret n°2014-923 du 18 août 2014.</p> <p>Le décret fixant la nature des épreuves n'est à ce jour pas publié.</p> <p>De ce fait l'organisation du concours de puéricultrice initialement fixée au 3 février 2015 est différée.</p>				<p>CDG 64</p> <p>—◆—</p> <p>en partenariat avec les CDG DE L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>

CONCOURS				FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	B	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p><u>Pour la spécialité « ergothérapeute »</u> : soit du diplôme d'état français d'ergothérapeute mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code.</p> <p><u>Pour la spécialité « psychomotricien »</u> : soit du diplôme français de psychomotricien mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code.</p> <p><u>Pour la spécialité « technicien de laboratoire médical »</u> : soit du diplôme d'état de technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur mentionnés à l'article L. 4352- 2 du code de la santé publique, soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4352-3 du même code, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code.</p>	Du 13 janvier au 18 février 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 26 février 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	5 mai 2015	<p>Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 16 : Ergothérapeute</p> <p>CDG 33 : Psychomotricien</p> <p>CDG 11 : Technicien de laboratoire médical</p>
ASSISTANT SOCIO- EDUCATIF	B	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>* <u>Pour la spécialité Assistant de service social :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou d'un certificat, diplôme ou autre titre mentionné à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <p>* <u>Pour la spécialité Education spécialisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. <p>* <u>Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale. 	Du 3 juin au 9 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	2 octobre 2014	<p>CDG 11</p> <p>en partenariat avec les CDG DE L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>

CONCOURS

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1^{ère} CLASSE	C	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après :</p> <p>1° Pour la spécialité <u>aide-soignant</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.</p> <p>2° Pour la spécialité <u>aide médico-psychologique</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	Du 3 juin au 9 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 16 octobre 2014	<p>CDG 34</p> <p>—◆—</p> <p>en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
ATSEM DE 1^{ère} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du 12 mai au 3 juin 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 11 juin 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	14 octobre 2015	<p>Chaque CDG du Languedoc-Roussillon est organisateur</p>
		INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.				

CONCOURS							FILIERE SPORTIVE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : 1° D'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat. Ou 2° D'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971.	Du 2 septembre au 1^{er} octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 9 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	20 janvier 2015	CDG 34 —◆— en partenariat avec les CDG DE L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
<p>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p>	<p>B</p>	<p>EXTERNE</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Du 28 avril au 27 mai 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 4 juin 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>17 septembre 2015</p>	<p>CDG 48 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
		<p>INTERNE</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, <i>comptant au moins quatre ans de services publics</i> au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p>				
		<p>TROISIEME CONCOURS</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, <i>de l'exercice pendant quatre ans au moins</i> d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'animateur territorial principal de 2ème classe.</p>				

CONCOURS

FILIERE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
ANIMATEUR	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du 28 avril au 27 mai 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 4 juin 2015 minuit (cachet de la poste faisant foi)	17 septembre 2015	CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, <i>comptant au moins quatre ans de services publics</i> au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'animateur territorial. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS

FILIERE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	Du 18 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	17 mars 2015	CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.				

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ATTACHE PRINCIPAL	A	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^e échelon du grade d'attaché.	Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	7 avril 2015	CDG 30 en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^{ère} CLASSE avancement de grade	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade (avancement de grade).	Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	11 mars 2015	CDG 34 en partenariat avec le CDG 30 CDG 11 en partenariat avec le CDG 66 CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR <hr/> PARTENAIRE(S)
<p>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Avancement de grade</p>	<p>B</p>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>8 avril 2015</p>	<p>Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p> <hr/> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 24 : Bâtiment, Génie civil</p> <p>CDG 11 : Réseaux, Voirie et Infrastructures</p> <p>CDG 48 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p>CDG 40 : Aménagement urbain et développement durable</p> <p>CDG 31 : Déplacements, transport</p> <p>CDG 64 : Espaces verts et naturels</p> <p>CDG 30 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p>CDG 40 : Services et intervention techniques</p> <p>CDG 47 : Métiers du spectacle</p>

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR <hr/> PARTENAIRE(S)
<p>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Avancement de grade</p>	<p>B</p>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de technicien territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>8 avril 2015</p>	<p>Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p> <hr/> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 34 : Bâtiment, Génie civil</p> <p>CDG 11 : Réseaux, Voirie et Infrastructures</p> <p>CDG 31 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p>CDG 81 : Aménagement urbain et développement durable</p> <p>CDG 33 : Déplacements, transport</p> <p>CDG 64 : Espaces verts et naturels</p> <p>CDG 17 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p>CDG 40 : Services et intervention techniques</p> <p>CDG 47 : Métiers du spectacle</p>

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR <hr/> PARTENAIRE(S)
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE promotion interne	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	<p>1° Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emploi technique.</p> <p>2° Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1re classe ou d'adjoint technique principal de 2e classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emploi technique.</p> <p>3° Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1re classe ou d'adjoint technique principal de 2e classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	Du 4 novembre au 10 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 18 décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	8 avril 2015	<hr/> Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST <hr/> Répartition par spécialités : <p>CDG 34 : Bâtiment, Génie civil</p> <p>CDG 31 : Réseaux, Voierie et Infrastructures</p> <p>CDG 33 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p>CDG 81 : Aménagement urbain et développement durable</p> <p>CDG 33 : Déplacements, transport</p> <p>CDG 64 : Espaces verts et naturels</p> <p>CDG 17 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p>CDG 40 : Services et intervention techniques</p> <p>CDG 47 : Métiers du spectacle</p>

EXAMEN PROFESSIONNEL						FILIERE TECHNIQUE	
AGENT DE MAITRISE promotion interne	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.	Du 26 août au 24 septembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 2 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	14 janvier 2015	CDG 11 —◆— en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL						FILIERE CULTURELLE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau .	Du 3 juin 2014 au 9 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	7 octobre 2014	CDG 30 —◆— en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIERE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
<i>AGENT SOCIAL DE 1^{ère} CLASSE</i>	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux adjoints sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<i>Inscriptions closes</i>		15 octobre 2014	CDG 66 en partenariat avec les CDG DU LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE SPORTIVE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'éducateur principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 2 septembre au 1 ^{er} octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 9 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	20 janvier 2015	CDG 31 —◆— en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 2 septembre au 1 ^{er} octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 9 octobre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	20 janvier 2015	CDG 33 —◆— en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST